



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

162 rue du Brome
St-Augustin-de-Desmaures Qc G3A 2P5
Téléphone : (418) 878-8901
Télécopieur : (418) 878-8980
Numéro sans frais : 1 888 523-2863
Courriel : info@fedecp.qc.ca

AFFILIATION / 2017
Partenaire

☐ Renouvellement
☐ Nouveau membre

Réservé à la Fédération
Date d'affiliation : _____
Numéro de chèque : _____
Date du chèque : _____

Numéro de l'organisme : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Site Internet : _____

Nombre de membres s'il y a lieu : _____

Information générale

Type d'organisme :

☐ ZEC
☐ Pourvoirie
☐ Centre de formation
☐ Organisme de bassin versant

☐ Société d'aménagement
☐ Foresterie
☐ Association de chasse et/ou pêche
☐ Autre : préciser

☐ Corporation
☐ Gestion du territoire
☐ Chien de chasse

Un courriel différent pour chaque personne est nécessaire

Nom du président : _____

Courriel : _____

Nom de la personne ressource : _____

Courriel : _____

Description des activités de l'organisme :

UN GESTE CONCRET DE PARTENARIAT!

LA MISSION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a pour mission de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

LES OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

- Unir et affilier les associations et les clubs de chasse et de pêche, les organismes de conservation, de la province du Québec; encourager la fondation et l’organisation de tels organismes à travers la province.
- Collaborer avec les autres Sociétés dans une perspective de protection de l’environnement et de la biodiversité; au développement durable, à la conservation et à l’aménagement de la faune, de la flore et des autres ressources naturelles.
- Représenter les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs.
- Voir à défendre et à protéger la pratique des activités cynégétiques et halieutiques sportives, et à en faire la promotion de différentes façons, afin d’en assurer la pérennité.
- Faire l’éducation et la promotion d’un comportement responsable des chasseurs et des pêcheurs, lors de la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Coopérer avec les autorités publiques dans une perspective de développement durable à l’établissement de programmes de protection de l’environnement, de conservation et d’aménagement des habitats de la faune et de la flore, et ce, tout en assurant une qualité de vie à la population québécoise.
- Supporter et encourager l’application de la législation pour la protection de l’environnement, de la faune et de la flore. Étudier et promouvoir l’amélioration de la législation et des règlements en relation avec la protection de l’environnement, de la faune et la flore, et la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Publier un organe officiel favorisant l’atteinte de ces objectifs.

LES MEMBRES PARTENAIRES

Peuvent adhérer comme membres PARTENAIRES, les corps publics, les sociétés commerciales, les organismes à but non lucratif ou non, et groupements qui auront adhéré à la Fédération et à ses objectifs.

Le conseil d’administration de la Fédération se réserve le droit de refuser l’affiliation d’une association ou d’un organisme comme membre partenaire, dans le cas où les objectifs du demandeur seraient en conflit d’intérêts avec la mission de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs.

Les membres partenaires peuvent assister à l’assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, à titre d’observateur.

L’assemblée générale de la Fédération se réunit une fois l’an, dans les 120 jours suivant la fin de son année fiscale (31 décembre), généralement la troisième fin de semaine d’avril.

La cotisation d’un membre partenaire est de 150 \$ annuellement.

La moitié de la cotisation d’un membre partenaire sera redistribuée à la régionale de la Fédération qui aura agi d’intermédiaire entre la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et le membre partenaire.

Être MEMBRE PARTENAIRE de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs c’est :
Encourager les activités qui visent la conservation et la mise en valeur de la faune québécoise et de ses habitats.
Reconnaître la valeur inestimable de l’héritage faunique québécois et s’engager concrètement en faveur de son maintien et de sa mise en valeur.
Adhérer à une mission qui est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

Les avantages d’être MEMBRE PARTENAIRE de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs
Une visibilité accrue dans le milieu de la faune et un contact privilégié avec le réseau de ses utilisateurs.
Un intermédiaire crédible entre les utilisateurs de la faune et le monde municipal.
Une documentation novatrice sur le partage d’idées des différents utilisateurs de la forêt et de la faune.